



RÈGLEMENT DU TENNIS CLUB CHAVORNAY

RÉSERVATION DES COURTS

La réservation d'un court se fait par l'intermédiaire du site de réservation "en ligne"
<https://ballejaune.com/club/tchavornay>.

Les deux courts peuvent être réservés de 6h00 à 23h00. La durée de chaque partie est de 1h. Deux réservations peuvent être effectuées sur la même semaine mais une seule par jour. Les réservations peuvent être effectuées pour la semaine suivante 7 jours en avance (exemple: s'il est 18h un mardi soir, il est possible de réserver le court à 17h pour le mardi suivant). Chaque joueur ne peut disposer des courts plus de 2 heures par jour (1 seule heure réservée par jour est mise à disposition et s'il n'y a pas de réservations, il est possible de prolonger la partie d'une heure). Il est obligatoire d'inscrire les noms corrects du partenaire de jeu, que ce soit pour le simple (deux personnes) ou le double (quatre personnes). En cas d'abus et de récidives, les accès au site de réservation pourront être provisoirement suspendus, et ce jusqu'à trois semaines. Les membres juniors jusqu'à 16 ans ne sont pas autorisés à réserver les courts plus tard que 18h, ils peuvent toutefois disposer des courts si ceux-ci ne sont pas réservés. Les joueurs qui ne sont pas présents dans les 10 minutes qui suivent le début de l'heure réservée perdent leur réservation.

Durant la période des Interclubs (mai-juin), chaque équipe Interclub est autorisée à réserver les courts durant 2 heures par semaine pour son entraînement.

INVITATIONS (membres)

Chaque membre actif adulte et junior bénéficie chaque saison de 5 invitations à 5 francs sachant que chaque invité sera compté comme une invitation (par exemple, pour un double entre 1 membres et 3 invités, 3 invitations seront comptées)

Au-delà de cinq parties avec des non-membres, les invitations sont facturées vingt francs. La facture vous sera transmise en début de nouvelle saison.

TENUE SUR LES COURTS DE TENNIS

Une tenue correcte est exigée. Il est interdit de jouer torse nu. Il est interdit d'entrer sur un court avec des chaussures autres que des chaussures de tennis (semelles sans aspérités et adaptées à la terre battue).



LOCATIONS (non-membres)

Les courts peuvent être loués par des non-membres par le biais de la plateforme de réservation “en ligne” et doivent être payés avant le début de l’heure par TWINT (ou autre moyen de paiement). Le prix de location est de 25.- par heure.

BALAYAGE DES COURTS

Les joueurs et joueuses doivent balayer le court avant la fin de l’heure de jeu avec les filets à trainer disponibles sur chaque court.

ARROSAGE DES COURTS

Il est obligatoire d’arroser le terrain avant chaque début d’heure de jeu et avant de passer les filets à trainer.

ECLAIRAGE

L’éclairage doit impérativement être éteint au plus tard à 23h15.

PARCAGE

Les voitures doivent être parkées dans les places prévues à cet effet. Les utilisateurs des installations du Tennis Club sont tenus de respecter la signalisation. Il est en effet interdit de se parker dans le gazon près des terrains.

VESTIAIRES

Les vestiaires ne sont pas surveillés et ne sont accessibles qu’aux membres du club, joueurs et joueuses participant aux interclubs ou à un tournoi au Tennis Club de Chavornay et au non-membre ayant loué un court. Les joueurs et joueuses sont priés de nettoyer leurs chaussures avant d’y entrer.

DIVERS

Les chiens sont interdits sur les courts.

Le Comité du Tennis-Club de Chavornay